

## PROCÈS-VERBAL

**Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 6 décembre 2021, à 20 heures.**

Sont présents :

Monsieur le maire André Beauregard

Mesdames les conseillères Mélanie Bédard, Annie Pelletier et Claire Gagné,  
Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré,  
David-Olivier Huard, Guylain Coulombe, David Bousquet, Jeannot Caron et André Arpin

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général, et madame Crystal Poirier, greffière

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

De plus, concernant la tenue de la présente séance extraordinaire, avis public fut donné dans le journal *Le Courrier*, édition du 25 novembre 2021.

### **Période de questions**

---

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes et répond aux questions reçues sur le site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe en vue de la présente séance, portant exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024, le tout conformément à l'Arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

### **Période d'information**

---

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

### **Résolution 21-713**

---

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par Donald Côté

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

**Adoptée à l'unanimité**



## PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024 – PRÉSENTATION DU MAIRE

Monsieur le maire André Beaugard fournit aux personnes présentes des informations concernant le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024;

### Résolution 21-714

#### Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 – Adoption

CONSIDÉRANT la présentation faite préalablement du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 par monsieur le maire André Beaugard;

Il est proposé par Bernard Barré  
Appuyé par David Bousquet

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, tel qu'il apparaît au document intitulé « Programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 », et résumé comme suit :

<b>Gestion des infrastructures d'eau</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Administration générale	0 \$	0 \$	0 \$
Sécurité publique	20 000 \$	20 000 \$	0 \$
Transport	42 361 \$	0 \$	0 \$
Hygiène du milieu	16 362 288 \$	22 007 510 \$	23 502 000 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$	0 \$
Aménagement et urbanisme	0 \$	0 \$	0 \$
Loisirs et culture	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total des projets liés à la gestion des infrastructures d'eau</b>	<b>16 424 649 \$</b>	<b>22 027 510 \$</b>	<b>23 502 000 \$</b>

<b>Gestion municipale</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Administration générale	2 223 500 \$	3 011 500 \$	1 961 420 \$
Sécurité publique	1 283 900 \$	1 028 600 \$	1 250 261 \$
Transport	8 095 950 \$	13 486 753 \$	7 931 766 \$
Hygiène du milieu	334 640 \$	1 160 000 \$	155 000 \$
Santé et bien-être	0 \$	0 \$	0 \$
Aménagement et urbanisme	1 092 361 \$	4 106 254 \$	50 707 \$
Loisirs et culture	10 545 000 \$	26 879 383 \$	11 648 846 \$
<b>Total des projets liés à la gestion municipale</b>	<b>23 575 351 \$</b>	<b>49 672 490 \$</b>	<b>22 998 000 \$</b>

<b>Total 2022-2023-2024</b>	<b>40 000 000 \$</b>	<b>71 700 000 \$</b>	<b>46 500 000 \$</b>
-----------------------------	----------------------	----------------------	----------------------



Suivant la présente adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024, un document explicatif sera publié dans un journal local diffusé sur le territoire de la municipalité, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution 21-715**

---

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par Annie Pelletier  
Appuyé par Guylain Coulombe

Et résolu ce qui suit :

- De déclarer la levée de la séance à 20 h 32.

**Adoptée à l'unanimité**